



SOLIDAIRES groupe RATP

31 rue de la Grange-aux-Belles 75010 Paris

Tel : 06 18 86 48 79 - 01 58 39 32 07

www.solidaires-grouperatp.org

SEM-CML-MTS-RER

5 MARS 2020

LE DROIT DE RETRAIT SE RÉPAND

CORONAVIRUS

Depuis le 24 janvier, le virus de la couronne est présent en France avec 423 cas de contaminations confirmées. Les inquiétudes légitimes des collègues et le manque de réactions de la Direction, pour les soutenir et les protéger, ont fait que plusieurs agentEs ont exercé leur droit de retrait. Quid des syndicats représentatifs. Les élus SOLIDAIRES RATP au CSE MTS ont déposé un droit d'alerte pour danger grave et imminent. Charge à la RATP d'assurer la sécurité de son personnel et des usagerEs.

LES SALARIÉ-ES DES LIGNES 13 ET 11 EXERCENT LEUR DROIT DE RETRAIT

L'information reléguée par les médias et par les tracts a mis en avant l'absence de prévention à la RATP contre la propagation du coronavirus. Le manque de transparence de la Direction sur les cas d'agentEs, revenus de zone à risque, a fait réagir les collègues. Sur la ligne 13 dès le lundi 2 mars au soir, une dizaine de conducteurs ont exercé leur droit de retrait à Pleyel et Châtillon. Deux jours après, c'est 28 agents ligne 13. Que penser de l' élu à la Commission Santé du CSE MTS, conducteur à Pleyel, qui ne passe pas du tout voir ses collègues ?

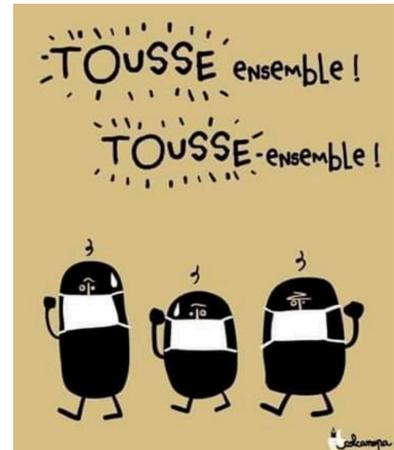
Les agentEs de la ligne 11 ont également exercé leur droit de retrait. C'est environs 70 agents (dont 40 GPSR) qui ont fait valoir leur droit de retrait sur la journée du 4 mars 2020. Alors que la situation ne s'améliore pas (4 agents ligne 6 sont contaminés, 2 autres à BUS et plusieurs cas de confinement à SCC), l'UNSA commercial avait retiré plus tôt le « danger grave et imminent » et la traction, quant à elle, s'est contentée de séance extraordinaire.

Mardi 3 mars 2020, les élus SOLIDAIRES au CSE MTS ont déposé un droit d'alerte du CSE pour les risques graves suivants : propagation du coronavirus sur tout le réseau Metro et Inflammation respiratoire fébrile.

LA RATP MENACE ILLÉGALEMENT LES AGENTS D'ABSENCE INJUSTIFIÉE

Alors que la RATP n'a rien mis en œuvre pour protéger la santé des salarié-es, sa seule réaction c'est la répression, notamment par des menaces de code 800. Pourtant, l'article L. 4131-3 du code du travail explicite très clairement « **Aucune sanction, aucune retenue de salaire ne peut être prise à l'encontre d'un travailleur ou d'un groupe de travailleurs qui se sont retirés d'une**

situation de travail dont ils avaient un motif raisonnable de penser qu'elle présentait un danger grave et imminent pour la vie ou pour la santé de chacun d'eux ». Si l'employeur veut contester le droit de retrait, il lui appartient de saisir le tribunal. La RATP aurait dû mettre en place, en connaissance de cause, des kits de protection individuels à l'ensemble des agentEs d'exploitation.



Partout où les salarié-es seront attaqués, lorsqu'ils et elles défendent leur santé, leur sécurité et leur condition de travail, la direction trouvera le syndicat SOLIDAIRES RATP.



SOLIDAIRES groupe RATP
31 rue de la Grange-aux-Belles 75010 Paris
Tel : 06 18 86 48 79 - 01 58 39 32 07
www.solidaires-grouperatp.org

REJOINDRE SOLIDAIRES RATP

UN SYNDICAT DE LUTTES ET DE TRANSFORMATION SOCIALE

Les syndicats les plus puissants en France sont ceux des « Patrons ». Plus de 80 % d'entre eux sont syndiqués au MEDEF ou ailleurs. Face à cela, moins de 10 % des salariéEs sont syndiquéEs.

Se syndiquer à SOLIDAIRES RATP, c'est refuser la fatalité, c'est faire partie de ces salariéEs qui veulent changer le cours des choses, agir plutôt que subir.

Rejoindre SOLIDAIRES RATP, c'est la possibilité de s'organiser, c'est la possibilité de discuter, de réfléchir collectivement, de rassembler les énergies. Rappelons que **SOLIDAIRES RATP est indépendant de tout parti politique.** Notre syndicat développe son action en fonction des seuls intérêts des agents, quel que soit le pouvoir en place. **Pour nous, faire du syndicalisme est un choix, pas un plan de carrière, ni une profession. C'est de la conviction.** A ce titre, nous refusons de bénéficier d'avantages particuliers liés à notre activité syndicale.

SOLIDAIRES RATP, UN SYNDICAT INDÉPENDANT MAIS PAS NEUTRE

La défense des salarié-es ne s'arrête pas une fois franchie la porte du local syndical. C'est pourquoi nous participons aux mobilisations (grèves et manifestations) pour défendre non seulement nos acquis mais aussi les chômeur-euses, les sans droits, pour l'égalité des hommes et des femmes, contre le racisme et l'extrême droite ou pour une "autre mondialisation".

C'est aussi pourquoi nous appartenons à l'Union Syndicale Solidaires qui avec ses



100000 adhérentEs regroupe des syndicats (SUD Rail, SUD PTT, SOLIDAIRES Finances Publiques,...) de tous secteurs professionnels.

Soyons plus nombreux et nombreuses pour nous défendre et arracher de

nouveaux acquis, de nouveaux droits et de meilleures conditions de vie et de travail. **Le syndicat est un outil pour organiser les salariéEs, leur permettre de confronter leurs idées, construire le rapport de force, mobiliser et gagner.**

A SOLIDAIRES, LA DÉMOCRATIE N'EST PAS JUSTE UNE DÉCORATION

Le syndicat n'est rien sans ses adhérentEs. C'est en partant de ce postulat, à la création de SOLIDAIRES RATP en 2015, que nous avons fait le choix collectivement de leur donner le pouvoir nécessaire afin qu'ils et elles puissent être acteurs/trices de leurs décisions. **A SOLIDAIRES RATP, nous avons construit une organisation sans hiérarchie syndicale. C'est notre grande différence avec les autres syndicats de la RATP.** Plutôt que de choisir, par facilité, la structuration de l'entreprise, nous avons opté pour un conseil syndical réunissant l'ensemble des secteurs pour plus de transparence et recréer de la solidarité entre nos métiers. Notre but, unifier pour mieux nous renforcer. Notre syndicalisme prend sa source au plus près du terrain car nous vivons les mêmes conditions de travail que nos collègues.

REJOIGNEZ SOLIDAIRES, ENSEMBLE CHANGEONS LE SYNDICALISME !